

Xtreme Team Parkour ASBL

Fiche d'inscription



A compléter en lettres CAPITALES SVP

Nom: Prénom:

Nationalité : Date de naissance :

Adresse (Rue+n°):.....

Code postal : Ville :

E-mail (obligatoire) :

Tél. :

Personne à contacter en cas d'accident : Tél.:

| | Payement annuel | | | Payement trimestriel | | |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|----------------------|-----------------|-----------------|
| | 1 cours/ sem | 2 cours /sem | 3 cours/ sem | 1 cours/ sem | 2 cours /sem | 3 cours/ sem |
| Je choisis ma formule (cochez svp): | | | | | | |
| Parkour & Freerunnig (à partir de 10 ans) <input type="checkbox"/> MERCREDI 17h30- 19h30- Ecole 1 <input type="checkbox"/> JEUDI 17h- 19h- Salle Van Oost <input type="checkbox"/> VENDREDI 17h30- 19h30 - Ecole1 | 296€ | 435€ | 540€ | 125€ | 190€ | 250€ |
| Acrobaties au sol (à partir de 12 ans) <input type="checkbox"/> LUNDI 18h- 20h- Salle Royale Sainte-Marie | | | | | | |
| Parkour KIDS <input type="checkbox"/> 4-9 ans- MERCREDI 14h30-16h- Ecole 1 <input type="checkbox"/> 6-9 ans- MERCREDI 16h00-17h30-Ecole 1 | 220€ | | | 95€ | | |

| | |
|---|----------------|
| Prix des cours : + AFFILIATION FEDERATION DE GYM (1 fois/an) | + 18€ |
| TOTAL | |

FICHE SANTÉ¹

PHOTO

1. LE SPORTIF

Nom :..... Prénom :..... Cours :.....

Date de naissance :..... Taille :..... Poids :.....

Médecin traitant :..... Tél. :.....

Groupe sanguin :..... Rhésus :.....

2. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

- Le sportif suit-il un traitement médical spécifique? : OUI / NON. Si oui, joindre les médicaments + indications du médecin (copie de l'ordonnance).

- Le sportif a-t-il déjà eu les maladies suivantes :

Asthme : oui/non Crise de convulsions : oui/non Crise d'épilepsie : oui/non

- Le sportif souffre-t-il d'allergie(s) :.....

- Le sportif a-t-il :

o subi une opération récente oui/non : laquelle :.....

o été victime de :

▪ Entorse récente/date :.....

▪ Fracture/date :.....

▪ Rééducation : oui/non

▪ Autre(s).....

3. Je soussigné(e) (responsable légal du sportif) ,....., déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'ASBL Xtreme Team Parkour à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, anesthésie, intervention chirurgicale) rendues nécessaire par l'état du sportif.

Je certifie que (nom du sportif)..... est apte à la pratique sportive.

Je déclare avoir pris connaissance de tous les articles du règlement d'ordre intérieur ainsi que des informations pratiques. Je suis d'accord et m'engage à les respecter.

Lu et approuvé + date + signature :
(Élève + parents si mineur)

¹ Cette fiche a été conçue pour recueillir les renseignements médicaux pouvant nous être utiles en cas d'incident. Les informations reprises sur cette fiche sont strictement confidentielles et seront consacrées uniquement au bon fonctionnement du cours. Elles ne seront en aucun cas utilisées hors de ce cadre.

INFOS PRATIQUES

Document à conserver !

→ Payements/remise des documents d'inscription

Tous les cours doivent être payés avant le début des séances (à l'exception du premier cours d'essai gratuit). Xtreme Team Parkour se réserve le droit de refuser l'entrée à un participant qui n'a pas réglé sa cotisation et qui n'a pas remis ses documents d'inscription. En cas de paiement en ligne ou par virement, veuillez apporter une preuve de paiement lors du premier cours.

→ Cours d'essai

Chaque personne a droit à un cours d'essai gratuit non couvert par l'assurance.

→ Calendrier

- Saison complète: cours du 1/09/2020 au 30/06/2021
- Trimestre 1: du 01/09/2020 au 20/12/2020
- Trimestre 2: du 4/01 au 2/04/2021
- Trimestre 3: du 19/4 au 30/06/2021

Pas de cours pendant les congés scolaires

| | |
|---------------------------------|--|
| Rentrée scolaire | mardi 1 ^{er} septembre 2020 |
| Fête de la Communauté française | dimanche 27 septembre 2020 |
| Congé d'automne (Toussaint) | du lundi 2 novembre 2020 au vendredi 6 novembre 2020 |
| Commémoration du 11 novembre | mercredi 11 novembre 2020 |
| Vacances d'hiver (Noël) | du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1 ^{er} janvier 2021 |
| Congé de détente (Carnaval) | du lundi 15 février 2021 au vendredi 19 février 2021 |
| Vacances de printemps (Pâques) | du lundi 5 avril 2021 au vendredi 16 avril 2021 |
| Congé | vendredi 30 avril 2021 |
| Fête du 1 ^{er} mai | samedi 1 ^{er} mai 2021 |
| Congé de l'Ascension | jeudi 13 mai 2021 |
| Congé | vendredi 14 mai 2021 |
| Lundi de Pentecôte | lundi 24 mai 2021 |
| Les vacances d'été débutent le | jeudi 1 ^{er} juillet 2021 |

| LUNDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|--|--|--|--|
| Acrobaties au sol (à partir de 12 ans) | Parkour KIDS (4 à 9 ans) | Parkour & freerunning (à partir de 10 ans) | Parkour & freerunning (à partir de 10 ans) |
| 18h-20h | 14h30-16h | 17h-19h | 17h30-19h30 |
| | Parkour KIDS (6-9 ans) | | |
| | 16h-17h30 | | |
| | Parkour & freerunning (à partir de 10 ans) | | |
| | 17h30-19h30 | | |
| <i>Salle Royale Sainte-Marie Service Jeunesse Rue Royale Sainte-Marie, 92-94 1030 Schaerbeek</i> | <i>Salle école 1 Rue Josaphat, 229 1030 Schaerbeek</i> | <i>Salle Van Oost 52, Rue Van Oost 1030 Schaerbeek</i> | <i>Salle école 1 Rue Josaphat, 229 1030 Schaerbeek</i> |

Règlement d'ordre intérieur

A - FORMALITES

- 1) Toute personne désirant pratiquer le Parkour au sein des ateliers de l'ASBL Xtreme Team Parkour doit
 - a. s'acquitter des frais d'inscription
 - b. s'acquitter des frais d'affiliation FfG
 - c. remettre une fiche d'inscription.
- 2) Tous les cours doivent être payés avant le début des séances (à l'exception du premier cours d'essai gratuit). Xtreme Team Parkour se réserve le droit de refuser l'entrée à un participant qui n'a pas réglé sa cotisation et qui n'a pas remis ses documents d'inscription. En cas de paiement en ligne ou par virement, il est demandé de fournir la preuve de paiement lors du premier cours.
- 3) Le paiement de ces frais d'inscription peut se faire de manière forfaitaire (à l'année /à chaque trimestre).
- 4) Tout forfait commencé est dû.
- 5) Si le pratiquant est victime d'une blessure ou d'une maladie l'empêchant de continuer le cours, seul un certificat médical pourra être pris en considération pour un éventuel remboursement. L'ASBL n'est pas obligée de rembourser mais chaque cas peut être pris en considération par le CA.
- 6) Tous les cours doivent être payés avant le début des séances (à l'exception du premier cours d'essai gratuit).
- 7) Tous les nouveaux participants ont droit à un cours d'essai gratuit
- 8) Le cours d'essai gratuit n'est pas couvert par l'assurance de l'ASBL.
- 9) Pendant les vacances scolaires et jours fériés, les cours n'auront pas lieu.
- 10) Il est possible que certains cours se donnent en extérieur aux alentours de la salle.
- 11) En cas d'absence du moniteur responsable, le cours sera assuré par un moniteur reconnu par l'association. Dans le cas où ce remplacement ne peut être programmé à temps, une information sera mise en place et le cours sera reporté.
- 12) La Commune reste prioritaire quant à l'utilisation de la salle. C'est-à-dire que si la Commune a besoin d'utiliser la salle, l'ASBL XTPK est obligée de la lui laisser. Dans ce cas, tout sera mis en œuvre pour maintenir le cours dans un autre lieu (à l'extérieur, par exemple) mais il est possible que le cours soit reporté ou, dans le pire des cas, qu'il soit annulé.
- 13) En cas d'un événement de force majeure (= un événement imprévisible au jour du paiement de la cotisation et imprévisible tant dans sa survenance (inévitable) que dans ses effets), le client ne peut pas demander des dommages et intérêts pour un préjudice subi. Par contre, un remboursement pour les activités qui n'ont pas eu lieu (cause indépendante de la volonté des parties) pourrait être envisagé mais l'ASBL se réserve le droit de proposer une solution alternative au remboursement dans le but de pouvoir maintenir le bon déroulement de ses activités.

B - DISCIPLINE

- 1) Les participants aux cours doivent arriver à l'heure (max. 15min de retard)
- 2) Tous les élèves qui arrivent en retard au cours et n'auront pas bénéficié alors de l'échauffement pourront se voir refuser la participation au cours.
- 3) Toute absence à un cours doit être justifiée au moniteur.
- 4) Le pratiquant de Parkour s'engage à suivre les cours avec régularité jusqu'à la fin de la saison sportive. Si pour une raison grave il doit arrêter, il doit en avertir le moniteur.
- 5) Le moniteur est le seul responsable dans la salle de gym et ne doit pas être dérangé pendant la séance, sauf cas d'urgence.

- 6) Les spectateurs ne sont pas autorisés pendant les cours sauf autorisation du moniteur.
- 7) Le matériel ne peut être utilisé qu'après accord du moniteur. Il devra être remis à sa place et en bon état après utilisation.
- 8) Toute détérioration ou anomalie constatée doit être signalée rapidement à un moniteur ou à un membre de l'ASBL.
- 9) Tout pratiquant dont le manque de respect du règlement aura entraîné une gêne, pourra être sanctionné et éventuellement exclu des ateliers sans remboursement.
- 10) Les pratiquants ne peuvent pas monter sur l'airtrack avec leurs chaussures et doivent enlever leurs bijoux, lunettes ou tout objet métallique risquant de percer le matériel.
- 11) Si une anomalie devait être constatée suite à la mauvaise utilisation du matériel, une indemnité pourrait être réclamée à l'auteur des faits.

C - SECURITE

- 1) Tous les participants en ordre de cotisation ou ayant payé leur cours en début de séance seront couverts par l'assurance de l'ASBL et/ou celle de la FfG.
- 2) En cas d'accident, les secours et les parents seront prévenus.
- 3) L'association décline toute responsabilité pour les vols commis pendant les séances d'entraînement et pendant les rencontres sportives. Il est donc demandé aux pratiquants de ne pas venir avec des objets de valeurs.
- 4) Les parents des participants mineurs doivent s'assurer de la présence du moniteur et que le cours a bien lieu avant de laisser leur enfant à la salle de gym. En effet, il se peut que pour des raisons indépendantes de sa volonté, le moniteur soit absent/ en retard et n'ait pas de possibilité de prévenir un des membres de l'association de son absence. L'association et le moniteur ne pourront pas être jugés responsables si un incident devait survenir en son absence.
- 5) L'ASBL est responsable des participants à ses activités durant les heures de cours dans le lieu où se déroule l'activité avec le moniteur.
- 6) En cas de retard de plus de 15 minutes pour venir rechercher les enfants/jeunes à la fin du cours, le retardataire se verra facturer 10€ le quart d'heure, somme qui sera destinée à la personne qui sera obligée de rester sur place à attendre le parent retardataire.
- 7) Les pratiquants et les parents des pratiquants mineurs autorisent l'association à les photographier et/ou les filmer et à diffuser leurs photos/vidéos.
- 8) L'association Xtreme Team Parkour ASBL se décharge de toute responsabilité lors de la pratique du parkour, sans encadrement, en dehors des cours.

D - HYGIENE

- 1) Les pratiquants ne doivent pas arriver et partir avec leurs baskets de Parkour. Ils changeront de chaussures avant de commencer les ateliers.
- 2) Le moniteur devra vérifier la propreté des pratiquants. Tout porteur de parasites n'aura pas accès au à la salle de gym.
- 3) Avant de commencer les cours, il faudra respecter impérativement les règles suivantes :
 - avoir ses chaussures propres à semelles blanches ;
 - ôter ses chaussures pour monter sur l'air track ;
 - avoir le corps propre, les ongles coupés et courts ;

- enlever tout objet métallique (bijoux, montre...);
 - porter des habits de sport (training, t-shirt, short);
- 4) Le moniteur devra faire respecter le matériel et les lieux qui doivent toujours rester dans le plus grand état de propreté.
 - 5) Il est interdit de manger et de boire (autre chose que de l'eau) dans la salle de gymnastique.
 - 6) Toute personne qui ne respectera pas ces conditions d'hygiène sera refusée.

E- COVID 19

Protocole général

1) Port du masque obligatoire pour:

- les moniteurs;
- les + de 12 ans, avant et après l'accès à la salle et pendant le temps de la pause;
- les accompagnateurs des cours d'essais.

2) Nettoyage des mains à l'entrée dans la salle, à la pause et à la sortie.

3) Montage et nettoyage du matériel :

- Le matériel est placé 15 minutes avant le cours par le moniteur responsable (il peut être aidé de max.2 personnes pour ce faire).
- Le matériel est désinfecté avant et après les activités par les moniteurs.

4) Les bulles d'activité

- Chaque jeune se verra attribuer une bulle d'activité.
- Les bulles d'activité sont établies par groupe d'âge et/ou par taille (pédagogie différenciée adaptée à chaque niveau au sein de la même bulle d'activité).
- Chaque bulle a sa zone délimitée dans la salle, son propre vestiaire et son propre moniteur.
- Respect de la distanciation au sein de la bulle d'activité (1,5m).
- Durant les activités, les contacts sont interdits entre les personnes des différentes bulles. Chacun doit rester dans sa bulle durant l'activité.
- Pendant la pause, on tolère les contacts si les jeunes portent leur masque.

5) Point d'eau: il est impératif d'avoir sa propre bouteille d'eau/gourde remplie et il est interdit de prendre de l'eau au robinet)

6) Les spectateurs ne sont plus acceptés pendant le cours (règle des 50 personnes max. dans la salle)

7) Cours d'essai:

- Un cours d'essai est possible seulement dans les groupes qui ne sont pas complets.
- Il est impératif de prendre RDV pour faire un cours d'essai.
- Il faut remplir une fiche avec ses coordonnées.
- Un accompagnateur maximum par enfant faisant un essai (en respectant le nombre de max 50 personnes dans la salle)
- L'accompagnateur doit porter son masque tout le temps.

8) Lors des entraînements outdoor, il est impératif d'avoir avec soi un gel hydro-alcoolique, son masque et sa bouteille d'eau personnels (toujours les prévoir au cas où le groupe sort)

9) Un retard de max. 15 min est toléré mais en cas de retard, il est impératif de prévenir le moniteur pour pouvoir accéder à la salle. Plus de 15 min de retard= accès refusé.

10) Responsabilité en cas de contamination au COVID 19:

- L'ASBL décline toute responsabilité en cas de contamination au COVID 19 mais prend toutes les mesures nécessaires pour éviter la transmission du virus.
- En cas de symptôme 72h avant ou après l'activité, vous êtes tenu de prévenir le bureau de l'ASBL (02/303.91.96)
- Une liste de présence sera complétée à chaque cours et pourra être transmise au CNS pour le tracing
- Prise de température possible à l'entrée ou pendant l'activité et refus de l'accès au cours en cas de température

Protocole d'entrée / de sortie

- Port du masque obligatoire

Pour l'entrée:

- PERIODE D'INSCRIPTION
 - Table d'accueil à l'entrée pour vérifier que l'inscription est en ordre
 - Un seul jeune + accompagnateur / une seule famille à la fois dans la zone accueil (les autres attendent à l'extérieur, sur le trottoir en respectant la distanciation sociale)
 - Dans un souci d'efficacité, l'inscription doit être finalisée pour pouvoir entrer dans la salle (paiement + documents en ordre). =>> Si non, refus de l'accès au cours.
 - Pas de possibilité de compléter des documents sur place.
 - A l'arrivée, l'enfant/ le jeune est dirigé vers son groupe, en fonction de son âge. Chaque groupe se voit attribuer une couleur, une zone, un vestiaire et un moniteur.
 - Cours d'essai: remplir une fiche avec les coordonnées
- APRÈS LA PERIODE D'INSCRIPTION
 - les enfants /jeunes entrent seuls dans la salle et se dirigent directement vers leur zone d'activité.

Pour la sortie:

- Le cours se termine 10 minutes avant la fin pour permettre aux jeunes de se rhabiller et de sortir pour l'heure de la fin du cours.
- Une fois la salle vide, les personnes du cours suivant peuvent commencer à entrer en toute sécurité.
- Il est impératif que les parents soient à l'heure pour venir récupérer leurs enfants car ceux-ci ne peuvent pas attendre dans la salle (max.50 personnes autorisée dans la salle).
- En cas de retard de ses parents, l'enfant/le jeune devra attendre dans la zone d'accueil et le parent se verra facturer un tarif de garderie de 5€/15 minutes entamées à payer sur place immédiatement.

Ces règles sont susceptibles d'être modifiées selon la réglementation et les recommandations en vigueur et selon l'évolution de la situation sanitaire.